

Octobre 2017

Cellule de soutien aux événements psycho traumatiques

Au sein d'une entreprise, et plus généralement de toute organisation de travail, des **événements traumatiques** peuvent survenir. De tels événements peuvent être générateurs de souffrances, fragilisant la personne, les équipes et l'institution elle-même.

La cellule de soutien de Santra Plus, **œuvre à la prévention de l'apparition d'un stress post traumatique et les conséquences inhérentes**, en accompagnant les salariés touchés (de façon directe ou indirecte) par un événement psycho-traumatique (accident, décès, suicide, braquage, violence grave...)

La prévention de l'état de stress post traumatique doit se faire sur deux niveaux

Au niveau individuel	Au niveau collectif
Elle vise à renforcer les facteurs de protection qui favorisent le retour à une vie normale après une expérience psycho-traumatique (soutien social, renforcement du sentiment de contrôle via le renforcement des ressources à faire face).	Elle consiste en un accompagnement de l'entreprise et de ses acteurs, dans la mise en place de politiques de prévention des événements graves. Car la confrontation à ce type d'événement est très souvent source d'anxiété, pour les salariés, mais aussi pour l'employeur en charge de les gérer au mieux.



Cette action est comprise dans
votre cotisation

Elle s'inscrit dans les
missions de votre service de
santé au travail.



Les SST « conseillent les employeurs, les travailleurs et leurs représentants sur les dispositions et mesures nécessaires afin d'**éviter ou de diminuer les risques professionnels** [...], de prévenir ou de **réduire la pénibilité au travail et la désinsertion professionnelle** et de **contribuer au maintien dans l'emploi des travailleurs** ».

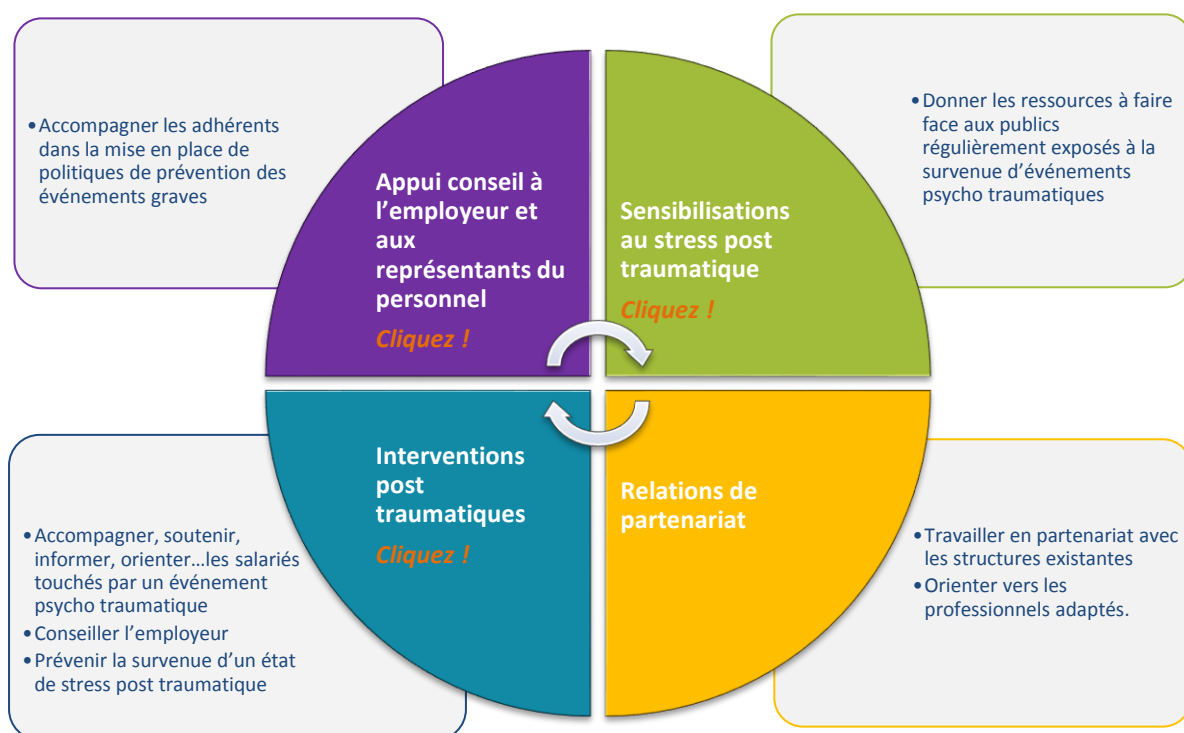


Organisation et mode d'intervention

Dans la prévention du stress post traumatique, plusieurs niveaux d'intervention existent selon que la demande de l'entreprise se situe en amont ou lors de la survenue d'un événement.

Cellule de soutien pluridisciplinaire

8 personnes formées au stress post traumatiques



- ➔ **Les interventions post traumatiques sont déclenchées par appel de l'entreprise/structure** (souvent représentée par l'employeur, un responsable ressources humaines ou chef du personnel, quelquefois informé de ces actions par les représentants du personnel ou le médecin du travail).
- ➔ **Les démarches d'appui conseil sont**, elles, générées par les médecins du travail, souvent à la demande des employeurs. Elles débutent généralement par une 1^{ère} présentation des activités de la cellule de soutien aux acteurs clés de l'entreprise (représentants direction et représentants du personnel), puis s'articulent à la démarche portée par les entreprises, pour être au plus près des besoins exprimés.
- ➔ **Les sensibilisations au stress post traumatique sont** organisées chaque année pour des publics régulièrement exposés aux événements psycho traumatiques. Les cibles sont définies sur la base d'un recensement des besoins réalisés auprès des médecins, mais l'employeur peut également en faire la demande en se rapprochant de son médecin du travail.



1 numéro unique
06.20.24.64.57